



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
du Centre-Val de Loire

Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine de l'Indre

Unité départementale de  
l'architecture et du Patrimoine  
de l'Indre

à

DREAL CENTRE-VAL-DE-LOIRE

AFFAIRE SUIVIE PAR : Céline CIROT  
NOM DU FICHIER : BUREAUTIQUE/PÔLE EOLIEN/AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
RÉF : GC / CC / n° 121 / 19

À l'attention de Madame Sandrine NOUGIER

CHATEAUROUX, le 24 octobre 2019

**OBJET** : Avis 2 - Demande d'autorisation environnementale par la société ENERCON pour la réalisation du projet éolien des Grands Patureaux A, B et C sur les communes de Maray (41) et Genouilly (18) - Compléments

Suite à la demande d'avis émise auprès des services de l'UDAP de l'Indre en date du 10 octobre 2019 concernant le dossier complété de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien des Grands Patureaux A, B et C sur les communes de Maray et Genouilly, **l'avis est défavorable pour l'ensemble du projet éolien des Grands Patureaux, et tout particulièrement envers les Grands Patureaux A.** Veuillez trouver ci-après mes remarques donnant lieu à cet avis.

Le projet éolien des Grands Patureaux s'implante sur les communes de Maray et Genouilly, respectivement sur les départements du Loir-et-Cher et du Cher, situées en limite départementale avec l'Indre. Ce projet se compose de 10 éoliennes et est décomposé en trois entités distinctes: les Grands Patureaux A, composé des éoliennes E1 et E2 d'une hauteur de 180m sur la commune de Maray, les Grands Patureaux B composé des éoliennes E3, E4, E5, E6, E7 et E8 et les Grands Patureaux C composé des éoliennes E9 et E10, tous deux composés d'engins d'une hauteur de 200m et situés sur les communes de Maray et Genouilly.

Le projet éolien s'implante au sein de l'unité paysagère des gâtines berrichonnes, où se mêle de légers reliefs composés de grandes cultures agricoles et parsemés de boisements structurants denses.

**Le projet prend place au sein de l'aire d'influence du château de Valençay, premier site touristique de l'Indre, pour lequel les photomontages 8, 9 et 10 permettent d'écarter les potentiels impacts du projet éolien sur ce monument historique classé majeur au sein du département.**

Le territoire est également parcouru par le GR du Pays de Valençay qui relie différents sites patrimoniaux tant architecturaux que culturels (château de Valençay, château de Bouges, domaine de Poulaines, cité de Levroux...).

Aussi, les photomontages 11, 11c<sub>1</sub> et 11c<sub>2</sub> présentent le projet des Grands Patureaux dans le grand paysage Ouest, à proximité du GR. Le photomontage 11 montre des éoliennes en grande partie dissimulées par les éléments boisés, à l'exception des éoliennes E1 et E2 qui se détachent en hauteur par rapport aux Grands Patureaux B et C. **Il est cependant certain que le projet sera visible de façon continue le long de la D31, du fait des paysages ouverts le long de la départementale et près duquel se trouve le moulin de la Grange, monument historique inscrit (depuis le 20/08/2019).**

Cette distinction très nette entre les Grands Patureaux A et les Grands Patureaux B et C est présente dans le photomontage 11c<sub>1</sub> où les éoliennes se détachent par rapport au reste du projet. Le photomontage 11c<sub>2</sub> montre, quant à lui, le projet dissimulé par le relief. **De ce fait, le grand paysage, et le circuit du GR, seront impactés par le projet éolien depuis les points surélevés de la topographie et qui offrent des points de vue ouverts sur ce paysage touristique.**

Le photomontage 37 montre que les éoliennes E1 et E2 seront très visibles depuis la rue Flandres Dunkerque, au Sud d'Anjouin et impacte le cadre paysager de la commune. De plus, le photomontage 36 permet d'appréhender l'impact du projet éolien sur le cadre paysager autour de la commune. **Du fait de l'importance des distances entre les différents mâts, le projet s'étend en longueur à l'horizon et altère de façon continue le paysage agricole ouvert situé au Sud.**

Les photomontages 38, 38c<sub>1</sub> et 39 réalisés depuis l'intérieur du bourg d'Anjouin montrent que le projet sera peu visible depuis le bourg d'Anjouin. Les éoliennes E1, E2, E3, E4 du fait de leur proximité avec le bourg, seront les éoliennes les plus visibles et impactantes pour les habitants à travers les percées visuelles offertes par le bourg.

**Le photomontage 41 montre que les éoliennes E1 et E2, surplombent le bourg et créent une concurrence visuelle avec le bourg de Dun-le-Poëlier et son église romane ce qui altère son cadre paysager.** Les pâles des éoliennes E3, E4, E5 et E6 dépassent légèrement des massifs arborés mais impactent faiblement le bourg.

**Le photomontage 4 montre que les éoliennes E1 à E6 sont visibles en arrière-plan de la Tour de Paudy (monument historique inscrit à 20km du projet) et de la commune de Paudy, ce qui crée une concurrence visuelle avec le monument, les pâles en mouvement étant capteur d'attention.** Ces éoliennes viennent également accentuer la présence du motif éolien en s'implantant dans un angle visuel vide de machines.

**Ce photomontage, ainsi que les cartes de visibilité p.136 et 137 de l'étude paysagère, montrent également que la champagne Berrichonne à 10km et plus au Sud / Sud-Est du projet, sera très impactée par l'implantation du projet éolien, dans un paysage déjà très marqué et saturé par ce motif.**

**Ainsi, du fait de son aspect distendu et éclaté s'étendant sur 5km sur un axe Est/Ouest, l'ensemble du projet éolien des Grands Patureaux aura un impact certain sur les paysages touristiques du Pays de Valençay, mais également sur celui de la champagne berrichonne, déjà fortement marqué par le motif éolien.**

**De ce fait, l'avis est défavorable pour l'ensemble du projet éolien des Grands Patureaux.**

De plus, depuis les points de vue situés à l'Ouest, les éléments présentés montrent que le projet éolien des Grands Patureaux A (E1 et E2), situé en retrait des Grands Patureaux B et C, est très impactant sur le paysage et les monuments patrimoniaux alentours (GR, commune d'Anjouin, Dun-le-Poëlier). **Ces mâts ne se lisent pas dans la continuité des Grands Patureaux B & C, ce qui provoque une impression de mitage du paysage au sein d'un même ensemble de projet.**

**De ce fait l'avis est tout particulièrement défavorable au projet éolien des Grands Patureaux A.**

Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine,



Grégoire CHALIER